



Assurance responsabilité civile...

Par **Mike62**, le **30/01/2008** à **22:11**

Bonjour,

Depuis maintenant 1 an je vis avec mon amie. Jusque là je contractais une assurance responsabilité civile. Cette dernière était inutile car l'assurance de ma compagne me couvre depuis tout ce temps. A ce jour, l'assurance m'a remboursé la dernière échéance. Là où je m'interroge, c'est avant cette année...car pendant 4 à 5 ans, je vivais chez mon frère et je contractais également une assurance responsabilité civile. Le hic c'est qu'après vérification, il avait le meme contrat que moi à l'assurance et me couvrait donc...Puis je réclamer ces 5 années ou est ce un fond perdu ? si oui comment ? A l'époque j'ai contracté l'assurance sans le savoir mais l'assurance aurait pu vérifier...

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **31/01/2008** à **10:46**

bonjours, vous avez payé pour rien, c'est dommage vous ne pouvez rien reclamer malheureusement, cordialement